

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Date : 17 septembre 2026

Objet : Organisation de la Semaine Bleue et fixation de la participation financière à l'atelier poterie

N° 2026-09-17/02

Le dix-sept septembre deux mille vingt-six, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de RENAISSON s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent BELUZE, Président.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

Présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Monique REMONTET, Béatrice GONTARD, Alain CONTAL, Philippe GLATZ, Corinne LASSAIGNE, Charles PERROT, Josiane TANIER et Anick FAYET.

Absents excusés : Mmes et MM. Cornelis DROST, Michel BORIE, Dominique SERRE et Loïc CHEVALIER.

Procurations : M. Loïc CHEVALIER à Mme Monique REMONTET.

Date de convocation : 31 août 2026.

Secrétaire de séance : Mme Béatrice GONTARD.

Monsieur le Président rappelle que la Semaine Bleue, semaine nationale dédiée aux retraités et aux personnes âgées, se déroulera cette année du 5 au 11 octobre 2026, autour du thème : « Relions tous les âges dans les territoires engagés ».

Dans le cadre de cette manifestation nationale, Monsieur le Président propose que le CCAS organise à destination des retraités renaissonnais un programme d'animations favorisant les rencontres, les échanges et le lien social :

- un atelier poterie, animé par « La Poterie de la Côte » ;
- un atelier de sculptures en papier, animé par « VADEÏ » ;
- une séance de ciné-débat, organisée en partenariat avec l'association « Bâtir des Liens et Loger » ;
- un café-brioche, organisé en partenariat avec la médiathèque.

Les animations proposées dans le cadre de cette programmation sont gratuites pour les participants, à l'exception de l'atelier poterie.

Le prestataire « La Poterie de la Côte » facture au CCAS la somme de 30 € par participant pour l'atelier poterie. Afin de favoriser l'accès des retraités à cette activité, Monsieur le Président propose que le CCAS prenne en charge 15 € par participant, le solde de 15 € étant acquitté par chaque participant inscrit.

La participation de 15 € sera réglée par les participants lors de leur inscription, auprès de la régie de recettes du CCAS.

Le CCAS procédera au règlement de la facture correspondant à l'intégralité du coût de l'atelier poterie auprès de « La Poterie de la Côte ».

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Approuve l'organisation du programme d'animations proposé dans le cadre de la « Semaine Bleue », qui se déroulera du 5 au 11 octobre 2026 ;
- Fixe à 15 € par participant le tarif de l'atelier poterie ;
- Décide que le CCAS prendra en charge la part restante du coût de l'atelier, soit 15 € par participant, sur la base d'un coût total de 30 € par participant ;
- Dit que la participation des bénéficiaires sera encaissée par la régie de recettes du CCAS, lors de l'inscription ;

- Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les devis, conventions et contrats relatifs à l'organisation de la Semaine Bleue.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaion, le 18 septembre 2026

La Secrétaire de séance,
Béatrice GONTARD

Le Président,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264201427-20260917-2026-09-17_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2026
Publication : 21/09/2026

Le Président du CCAS,
Laurent BELUZE